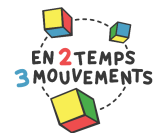


ASBL En 2 Temps 3 Mouvements

Règlement d'ordre intérieur

Table des matières

1. Introduction	2
2. ROI spécifique aux activités parascolaires	3
3. ROI spécifique aux stages	4



1. Introduction

Les activités se déroulent dans les locaux de l'Institut Saint-Denis : rue du mystère, 13 à Forest. Les trams 82 et 97 (arrêt Zaman) et les bus 48 et 54 (arrêt Mystère) sont à 5 minutes à pied du lieu de stage.

Les participants ou leur(s) parent(s) s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur spécifique aux activités de l'ASBL En Deux Temps Trois Mouvements, mais également au règlement soumis par l'école ou l'infrastructure accueillante. L'ASBL En Deux Temps Trois Mouvements a la possibilité d'exclure les participants et/ou parents qui refusent de se conformer à ces règles.



2. ROI spécifique aux activités parascolaires

- 2.1. Au total, minimum 30 séances sont réparties entre le mois de septembre et juin d'une année scolaire.
- 2.2. L'ASBL se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance en cas d'absence du moniteur, d'événement pédagogique et/ou scolaire ou toute autre circonstance exceptionnelle.
- 2.3. Un enfant est considéré inscrit uniquement lorsque le parent a payé la cotisation dans son entièreté (sauf accord donné pour un paiement étalé ou différé).
- 2.4. Les attestations mutuelles ne peuvent être complétées et remises aux parents que lorsque la cotisation de l'enfant est payée dans son entièreté.
- 2.5. Les séances non suivies par l'enfant ne sont remboursées que sur présentation d'un certificat médical qui couvre lesdites séances et cela uniquement pour minimum 3 séances ratées. Dans tous les cas, des frais de dossier s'élevant à 15€ peuvent être réclamés. Aucun transfert vers une autre activité ou arrêt d'activités en cours d'année ne seront acceptés pour d'autres motifs que des raisons médicales. Nous vous informons toutefois qu'une séance d'essai peut être demandée en début d'année.
- 2.6. L'assurance est incluse dans la cotisation annuelle.
- 2.7. Les cours sont assurés par des moniteurs compétents, formés et/ou diplômés en éducation physique, instituteur primaire ou maternelle.
- 2.8. En dessous de 10 inscriptions, l'ASBL se réserve le droit de supprimer un groupe et de le regrouper avec un autre.
- 2.9. Si la cotisation n'a pas été payée dans son entièreté, le parent ne peut en aucun cas se retourner sur le présent règlement.
- 2.10. L'ASBL est en droit de refuser un enfant qui ne serait pas en ordre de cotisation.
- 2.11. L'ASBL En Deux Temps Trois Mouvements décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au moment et en dehors des activités.



3. ROI spécifique aux plaines

- 3.1. Nombre d'enfants limité par moniteur : maximum 16 enfants avec 2 ou 3 animateurs chez les 2,5 – 5 ans et maximum 20 enfants avec pour 2 ou 3 animateurs chez les 6 – 8 ans
- 3.2. Nous acceptons les enfants à partir de 2 ans 1/2. Toutefois s'ils ne sont pas encore propres, des prédispositions sont à prévoir par les parents : ils doivent en avvertir l'asbl au moment de l'inscription et fournir le matériel nécessaire aux animateurs le premier jour (langes, lingettes, vêtements de rechange...).
- 3.3. Les plaines sont organisés durant les congés scolaires francophones : deux semaines durant les congés de détente d'automne, la deuxième semaine des congés d'hiver, deux semaines lors des congés de détente (carnaval), deux semaines lors des congés de printemps et 4 semaines durant mes congés d'été (elles varient d'une année à l'autre, les dates exactes sont annoncées dans le courant du mois d'avril).
- 3.4. Les activités se déroulent de 9h30 à 16h00 .
- 3.5. Une sieste est prévue de 12h30 à 14h pour les plus petits. Les enfants ne souhaitant pas faire la sieste sont invités à se relaxer durant ce moment (coin calme avec musique douce, livres, jeux de société calmes..).
- 3.6. Une garderie gratuite est prévue de 8h00 à 9h30 et de 16h00 à 17h30.
- 3.7. Matériel à prévoir : Sac à dos avec gourde et repas, vêtements de rechange. Prévoir également le matériel de sieste : coussin, doudou, tétine, couverture éventuelle... Nous avons les lits !
- 3.8. Il faut prévoir un pique-nique et des collations, une collation pour le matin et une collation pour l'après-midi. Lorsqu'une activité culinaire est prévue, vous en serez averti la veille au plus tard.
- 3.9. Matériel interdit : jeux venant de la maison, qu'ils soient électroniques ou non. Téléphones portables, bijoux, objets dangereux. L'ASBL En Deux Temps Trois Mouvements décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au moment et en dehors des activités.
- 3.10. PAF : Une semaine de stage (5 jours) est au prix de 120€. Pour le deuxième enfant d'une fratrie, le prix est de 100€ et pour le troisième 90€. C'est gratuit pour le 4^{ème} enfant. L'acompte de 30€ garanti la place de votre enfant et doit être versé au moment de l'inscription. Le restant doit parvenir sur notre compte pour le premier jour de stage au plus tard.
- 3.11. L'assurance est comprise dans le prix de l'inscription.
- 3.12. Sauf annulation de la part de l'organisateur, l'acompte de 30€ n'est pas remboursé.



- 3.13. En dessous de 10 inscrits, l'ASBL peut annuler un stage (vous en serez avertis 7 jours avant le début du stage).
- 3.14. Pour les stages de 5 jours, l'annulation d'une inscription donne droit à un report de stage si celle-ci nous est signalée par écrit jusqu'à une semaine avant le stage. Pour les stages de moins de 5 jours, l'ASBL n'effectuera aucun remboursement. Toutefois, les jours d'absences peuvent sur demande être reportés lors d'une autre semaine de stage. Il n'est prévu aucun remboursement en cas de séjour écourté sauf en cas de présentation de certificat médical. Le remboursement n'est prévu qu'à partir de 3 jours d'absences lors d'une semaine de 5 jours de stage uniquement. Le remboursement se base uniquement sur les jours non prestés et couverts par le certificat médical.
- 3.15. L'ASBL est en droit de refuser un enfant qui ne serait pas en ordre de cotisation.